

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, BAPTISTE, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, KÉVIN, LINDA, MARC
-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS, SARAH
WILLIAM

Lignes directes DYF

Compétitions
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37
Arbitrage & Féminines
Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25
Discipline
Linda CHABANE : 01 80 92 80 21
Service civique
Sarah DEGAGE : 01-80-92-80-23
Linda CHABANE : 01 80 92 80 21
Dossiers FAFA
Baptiste DECRUZ : 01-80-92-80-36
Comptabilité
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements & Foot Animation
Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22
LA TECHNIQUE
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27
Kévin HUE - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1793



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 12 mars 2024

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2
COMMISSION DES COMPETITIONS	4
COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS	7
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	9
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	10
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	11
COMMISSION D'APPEL REGLEMENTAIRE	12
COMITE DE DIRECTION DU 28 FEVRIER 2024	12
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	19

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

CHAMPIONNATS JEUNES A 11 PAR ANNEE D'ÂGE AVEC ACCESSIONS GENERATIONNELLES

La poursuite de la mise en place des Championnats de jeunes à 11, par année d'âge, avec accessions générationnelles a été engagée.

Clubs Yvelinois **engageant des équipes de jeunes à 11 (de U 14 à U 18)** vous devez vous sentir **concernés et impliqués** dans le processus qui va être lancé !

Présidents, Educateurs, Responsables Technique, nous vous **invitons** à venir participer, à une **réunion d'échange et d'information**, où votre **présence** est fortement **recommandée**, et qui se déroulera :

**le mercredi 13 mars, à 19 h 00
au siège du District**

Cette rencontre vous permettra de disposer de toutes les données nécessaires à la mise en place du dispositif et de pouvoir répondre à vos interrogations.

Vous pourrez ainsi vous positionner lors du sondage qui sera réalisé auprès des clubs Yvelinois.

Nous comptons donc sur votre mobilisation et votre participation !!!



AGENDA 2023 / 2024 : MARS

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

13/03

Réunion clubs - Championnat par année d'âge

14/03

DF Coach Seniors

16/03

Stage Jeunes Arbitres

19/03

CFI U14-U19

21/03

Réunion clubs - Présentation Finale Départemental Festival U13

22/03

CFI U10-U13

26/03

CFI U6-U9

29/03

CFI SENIORS



La campagne ANS – PSF 2024

Le mardi 12 mars de 18h à 19h, la F.F.F. met en place un webinaire sur la présentation de la campagne « Projets Sportifs Fédéraux » 2024 de l'Agence Nationale du Sport dont la gestion du dispositif est déléguée à la Fédération. Pour bénéficier d'une aide financière, les clubs peuvent déposer un dossier dont les actions doivent s'inscrire dans les thématiques suivantes : Développement de la pratique, Promotion du sport santé, Développement de l'éthique et de la citoyenneté

Lien d'inscription : <https://glic.it/1373982>

Ouverture de l'aide vers les associations de sport fédéral et de sport scolaire

Le portail des subventions permettant à une association de sport fédéral ou de sport scolaire de solliciter un soutien financier en fonctionnement auprès du Département des Yvelines sera ouvert **du 18 mars au 22 avril 2024**.

Une modification du dispositif a été apportée à l'issue de l'Assemblée départementale du 1 mars 2024. Dans le contexte budgétaire que vous connaissez, le Département renforce l'orientation de sa politique sportive engagée depuis 2023 vers un soutien ciblé sur des projets qui relèvent des compétences du Département : handicap, aide sociale à l'enfance, insertion, autonomie, collégiens, etc. **Aussi, la « valeur-point » permettant de déterminer l'aide aux associations de sport fédéral et de sport scolaire est divisée par deux en 2024 et ce dispositif sera supprimé en 2025. Ces modifications ne concernent pas les associations de sport scolaire des collèges.** Vous trouverez le règlement en [clicquant ici](#).

En complément de cette aide directe, le Département des Yvelines a mis en place depuis 2020 le Pass+, portefeuille électronique de 80 à 100 € destinés aux collégiens et jeunes yvelinois de moins de 18 ans pour financer leurs activités extra-scolaires. Ainsi, les frais d'adhésion et/ou de participation à des stages sportifs peuvent être pris en charge par ce dispositif financé par le Département. Les associations non-affiliées sont invitées à le faire via la plateforme www.passplus.fr. La Région Ile-de-France a aussi un dispositif de soutien pour les 15/25, dénommé « Labaz ».

Pour déposer une demande de subvention, l'association affiliée à votre comité trouvera toutes les données utiles et le formulaire à compléter sur le « portail des subventions », **à partir du 18 mars 2024** : <https://partenaires.yvelines.fr/Extranet>

Le processus d'instruction des demandes est identique à celui de l'an passé. Nous attirons votre attention sur la nécessité de transmettre toutes les informations nécessaires et notamment, les comptes financiers, pièce obligatoire qui, selon le cas devra être certifiée conforme (tamponnée et signée) par un commissaire aux comptes ou approuvée en assemblée générale et signée par le président(e). [Seuls les dossiers complets au moment de la clôture du portail des subventions seront présentés au vote des élus en septembre 2024.](#)



COUPE NATIONALE FUTSAL 8^{èmes} de Finale

BRAVO, BRAVO, BRAVO !!!
à LA CUATRO FUTSAL
pour son exceptionnel et historique parcours
en Coupe Nationale Futsal

Le samedi 9 mars,

LA CUATRO FUTSAL a été éliminée par
LE KREMLIN BICETRE FUTSAL
qui évolue en Division 1 du Championnat National
Futsal
(3/6, après prolongation)

On notera qu'à 2 minutes de la fin du match,
LA CUATRO FUTSAL menait par 3 buts à 2

C'était, pour ce club, sa 1^{ère} participation
à un 8^{ème} de Finale de la Coupe Nationale Futsal
dont il était devenu le Petit Poucet.



Personne n'oubliera que LA CUATRO FUTSAL a,
tout au long de son parcours dans cette compétition,
fait honneur au Football Yvelinois.

Souhaitons maintenant à LA CUATRO FUTSAL
de se consacrer efficacement
au Championnat Régional 3 Futsal, pour se donner
toutes les chances d'accéder,
en fin de saison, en Championnat Régional 2,
ce qui viendrait couronner une saison déjà historique.

**FINALES DE COUPES DES YVELINES
& DU COMITE**

(Annexe 2 du Règlement Sportif du District des Yvelines)

*Les clubs ci-dessous sont priés de rapporter au
District,
les Trophées reçus la saison passée, au plus tard
LUNDI 15 AVRIL 2024*

*Finales Féminines à 8
Samedi 1er juin 2024*

*Coupe Yvelines Seniors F à 8
ANDRESY FC*

*Coupe Yvelines U18 F à 8
VOISINS FC*

*Coupe Yvelines U15 F à 8
FCFF*

*Finales à 11
Dimanche 9 juin 2024*

*Coupe Yvelines Seniors
AUBERGENVILLE FC*

*Coupe Comité Seniors
MARLY LE ROI US*

*Coupe Yvelines Vétérans
GUERVILLE ARNOUVILLE AS*

*Coupe Comité Vétérans
GUERVILLE ARNOUVILLE AS*

*Coupe Yvelines CDM
VILLIERS LE MAHIEU AS*

*Coupe Yvelines U18
RAMBOUILLET FC*

*Coupe Yvelines U16
PLAISIROIS FO*

*Coupe Yvelines U14
LIMAY ALJ*

*Finale Critérium du Lundi Soir
Lundi 10 juin 2024*

*Coupe Yvelines
OVILLOISE AS 2*

*Finales Futsal
Dimanche 19 mai 2024*

*Coupe Yvelines Futsal U12
POISSY AS*

*Coupe Yvelines Futsal U13
POISSY AS*

*Coupe Yvelines Futsal U13 F
PARIS ST GERMAIN FC*

*Coupe Yvelines Futsal U14
CARRIERES SUR SEINE US*

*Coupe Yvelines Futsal U15 F
ROSNY S/SEINE CSM*

*Coupe Yvelines Futsal U16
MONTIGNY LE BX AS*

*Coupe Yvelines Futsal U18 F
POISSY AS*

*Coupe Yvelines Futsal Seniors
CHATOU FUTSAL CLUB*

*Pour rappel, le non-retour desdits trophées en-
traîne
une amende pour le club d'un montant de 300 €
(Annexe 2 du Règlement Sportif du District des
Yvelines)*

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 11/03/24

Présents : MME RUPERT, MM. R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (CD), L. JOUBERT (Vice Président), J.P. LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), P. DUPIN (VISIO), PILLEMONT (CDA)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS (COMPTE LIGUE)

***Situation du club de 530248 COIGNIERES FC**

La Commission,
En application de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France lors de sa réunion du **04/12/2023** de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2ème quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le **14/12/2023**,

Considérant qu'entre le 21/02/2024 et le 08/03/2024, l'équipe SENIORS 1 a disputé 1 rencontre :

SEN D3-B DU 03/03/2024

26914404 COIGNIERES FC 1 / MAISONS-LAFFITTE FC 1

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 04/12/2023 et retire 1 point fermes au classement 2023/2024 de l'équipe 1 de COIGNIERES FC.

La Commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.

Considérant qu'entre le 21/02/2024 et le 08/03/2024, l'équipe VETERANS 31 a disputé 1 rencontre :

VET D4-C DU 03/03/2024

25896996 HOUDANAISE REGION FC 32 / COIGNIERES FC 31

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de

la Ligue de Paris Ile de France du 04/12/2023 et retire 1 point fermes au classement 2023/2024 de l'équipe 31 de COIGNIERES FC.

La Commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.

Considérant qu'entre le 21/02/2024 et le 08/03/2024, l'équipe VETERANS 32 a disputé 1 rencontre :

VET D5-D DU 03/03/2024

25897303 COIGNIERES FC 32 / VOISINS FC 33

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 04/12/2023 et retire 1 point ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 32 de COIGNIERES FC.

La Commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.

***Situation du club de 519112 LIMAY ALJ**

La Commission,

En application de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France lors de sa réunion du **04/12/2023** de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2ème quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le **08/02/2024**,

Considérant qu'entre le 21/02/2024 et le 08/03/2024, l'équipe SENIORS 1 a disputé 2 rencontres :

SEN D2-B DU 25/02/2024

25889861 TRAPPES ES 2 / LIMAY ALJ 1

SEN D2-B DU 03/03/2024

25889895 LIMAY ALJ 1 / GUYANCOURT ES 1

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 04/12/2023 et retire 2 points ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 1 de LIMAY ALJ.

La Commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.

Considérant qu'entre le 21/02/2024 et le 08/03/2024, l'équipe SENIORS 2 a disputé 1 rencontre :

SEN D5-A DU 03/03/2024

26674595 PORCHEVILLE FC 1 / LIMAY ALJ 2

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 04/12/2023 et retire 1 point

ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 2 de LIMAY ALJ.
La Commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.

Considérant qu'entre le 21/02/2024 et le 08/03/2024, l'équipe VETERANS 31 a disputé 2 rencontres :

CY VET DU 25/02/2024

27862629 MAURECOURT FC 31 / LIMAY ALJ 31

VET D2-A DU 03/03/2024

25896003 LIMAY ALJ 31 / VERNEUIL PORTUGAIS 31

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 04/12/2023 et retire 2 points ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 31 de LIMAY ALJ.

La Commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.

***Situation du club de 547476 VERSAILLES JUSSIEU AS**

La Commission,

En application de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France lors de sa réunion du **04/12/2023** de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2ème quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le **08/02/2024**,

Considérant qu'entre le 08/02/2024 et le 08/03/2024, l'équipe SENIORS 1 a disputé 2 rencontres :

SEN D5-D DU 25/02/2024

27165339 YVELINES/MONTFORT FC 1 / VERSAILLES JUSSIEU 1

SEN D5-D DU 03/02/2024

27165447 VERSAILLES JUSSIEU 1 / VOISINS FC 3

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 04/12/2023 et retire 2 points ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 1 de VERSAILLES JUSSIEU AS.

***Situation du club de 860337 VOISINS À L'ANCIENNE FC**

La Commission,

En application de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France lors de sa réunion du **04/12/2023** de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2ème quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le **08/02/2024**,

Considérant qu'entre le 21/02/2024 et le 29/02/2024, l'équipe CRITERIUM DU LUNDI SOIR 1 a disputé 1 rencontre :

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 04/12/2023 et retire 1 point ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 1 de VOISINS À L'ANCIENNE FC.

HORS CHAMPIONNAT

518199 CARRIERES GRESILLONS AS

Demande du club pour que son équipe U16 2 évolue hors championnat en D4B.

La Commission donne son accord selon l'article 11 paragraphe 2.

1 / l'équipe U16 2 de CARRIERES GRESILLONS et ses adversaires seront soumises, pour ces rencontres disputées « hors championnat », aux mêmes formalités que si elles disputaient une rencontre officielle,

2 / en cas de forfait de l'une des deux équipes en présence, le club forfait se verra infliger l'amende prévue à l'annexe 2 au Règlement Sportif, ledit forfait étant alors compris dans le décompte des forfaits pouvant entraîner un forfait général au sens des dispositions de l'article 23.4 dudit Règlement Sportif,

3 / pour l'application des dispositions de l'article 7.10 du Règlement Sportif, qui interdit la participation des joueurs dans une équipe inférieure de leur club s'ils ont pris part à la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain :

. la rencontre qui opposera, d'ici la fin de la saison, chacune des autres équipes du groupe B du Championnat de D4 à l'équipe U16 2 de CARRIERES GRESILLONS, ne sera pas considérée comme une rencontre officielle disputée par une équipe supérieure de chacun des clubs adverses,

4 / pour l'application des dispositions de l'article 7.11 du Règlement Sportif, qui interdit la participation aux 5 dernières rencontres de championnat disputées par une équipe inférieure, de plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres de compétitions (nationales, régionales ou départementales) avec une ou plusieurs équipes supérieures de leur club :

. la rencontre qui opposera, d'ici la fin de la saison, chacune des autres équipes du groupe A du Championnat de D4 à l'équipe Senior 1 de CARRIERES GRESILLONS, ne sera pas considérée comme une rencontre officielle disputée par une équipe supérieure de chacun des clubs adverses.

L'équipe U16 D4-B de CARRIERES GRESILLONS AS reprend donc ses matchs dès ce dimanche 17/03/24 contre CARRIERES S/ SEINE US 22.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE B DU 04/03/2024

27330179 CARRIERES S/SEINE US 1 / ARGENTEUIL RC 2

FORFAITS NON AVISES

2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D3-A DU 10/03/2024

25890064 HOUILLES AC 3

VETERANS

D5-D DU 03/03/2024

25897303 COIGNIERES FC 32

FORFAITS NON AVISES

1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U16

D4-E DU 10/03/2024

27239020 MONTFORT/USY 21

U14

D4-E DU 09/03/2024

27225129 JOUY EN JOSAS US 21

FORFAITS AVISES

2EME FORFAIT

VETERANS

D3-A DU 10/03/2024

25896371 VAUXOISE ES 31

FORFAITS AVISES

1ER FORFAIT

CDM

D1-U DU 10/03/2024

26923711 BEYNES FC 6

VETERANS

D4-C DU 10/03/2024

25897031 BUC FOOT AO 32

U14

D3-B DU 09/03/2024

26926616 CROISSY US 21

MATCHES REMIS

A JOUER LE 26/03/2024

FUTSAL SENIORS

D1-A

26923168 JOUARS PONTCHARTRAIN 1 / CFC 2

A JOUER LE 30/03/2024

U14

D3-A

26926482 CARRIERES GRESILLONS 21 / GUERVILLE ARN. 21

D4-F

27225128 GUYANCOURT ES 22 / MONTIGNY LE BX AS 22

A JOUER LE 31/03/2024

VETERANS

D4-A

25896732 ROSNY S/SEINE C.S.M. 31 / AUBERGENVILLE F.C 32

U16

D2-A

25893075 ROSNY S/SEINE C.S.M. 21 / ST GERMAIN EN LAYE 21

A JOUER LE 14/04/2024

SENIORS

D3-A

25890029 ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 / ANDRESY F.C. 1

A JOUER LE 16/04/2024

FUTSAL SENIORS

D1-A

26923182 JOUARS PONTCHARTRAIN 1 / ANDRESY FUTSAL 1

A JOUER LE 12/05/2024

VETERANS

D4-C

25897029 CERNAY/BONN./US17T 31 / COIGNIERES F.C. 31
25897030 BOIS D'ARCY A.S. 33 / JOUY EN JOSAS U.S. 31

D5-D

25897344 POIGNY LA FORET US 32 / E. S. GUYANCOURT F. 32

A JOUER LE 19/05/2024

VETERANS

D3-A

25896341 GARGENVILLE LAINVILL 31 / VERNEUIL S/SEINE 31

MATCHES A PROGRAMMER

COMPTE TENU DU MANQUE DE DATE DE REPORT, LA COMMISSION VOUS DEMANDE DE VOUS METTRE D'ACCORD POUR UNE DATE EN SEMAINE.

U16

D4-A

27236761 VAUXOISE ES 21 / ISSOU AS 21
27236717 VAUXOISE ES 21 / BOUAFLE /FLINS ENT. 21
27236735 JUZIERS F.C. 21 / ISSOU AS 21

SUSPENSIONS DE TERRAINS

SENIORS

SEN D4-A DU 05/11/2023

25890227 POISSY FC 3 / BREVAL LONGNES FC 1

Transmis de la Commission de Discipline infligeant une suspension de terrain pour 2 **matchs fermes** pour l'équipe 3 de POISSY FC évoluant en D4-A.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne les matches suivants :

SEN D4-A DU 28/04/2024

25890310 POISSY FC 3 / MANTES USC 1

SEN D4-A DU 26/05/2024

25890337 POISSY FC 3 / VILLENES ORGEVAL 2

U16

D1-A DU 03/12/2023

25892954 SARTROUVILLE ES 21 / BAILLY NOISY SFC 21

Transmis de la Commission de Discipline infligeant une suspension de terrain de 3 matches dont 2 avec sursis et 1 ferme pour l'équipe de SARTROUVILLE évoluant en D1-A.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne le match suivant :

D1-A DU 28/04/2024

25893001 SARTROUVILLE ES 21 / VERSAILLES 78 FC 23

CY DU 08/10/2023

27295810 ENT. EPONE MEZIERES 21 / HOUILLES AC 24

Transmis de la Commission de Discipline en Instruction infligeant une suspension de terrain pour **1 match ferme** pour l'équipe 21 de ENT. EPONE MEZIERES évoluant en D4-A.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne le match suivant :

D4-A DU 24/03/2024

27236773 ENT. EPONE MEZIERES 21 / JUZIERS FC 21

Le club d'EPONE nous informe avoir trouvé son terrain de repli à CHAMBOURCY (accord reçu du club de CHAMBOURCY et de la mairie).

La Commission donne son accord.

Pour connaître toutes les caractéristiques obligatoires du nouveau terrain à respecter ,veuillez vous référer au journal YF 1786.

COURRIERS

U14

D4-F DU 16/03/2024

27225128 GUYANCOURT ES 22 / MONTIGNY LE BX AS 22

Demande de MONTIGNY pour reporter ce match car le club est engagé en Coupe des Yvelines Futsal avec 2 équipes sur cette même catégorie.

Accord écrit de GUYANCOURT.

La Commission dit match à jouer le 30/03/24.

DEMANDES

VETERANS

D4-B DU 14/04/2024

25896900 HOUILLES SO 32 / FEUCHEROLLES USA 31

Demande de HOUILLES SO pour reporter ce match au 21/04/2024 ou au 19/05/24 car la date initiale est en plein milieu des vacances scolaires.

Les 2 équipes ont déjà respectivement un match à la date du 21/04 (étant donné qu'il s'agit d'une journée de championnat—report de la

journée du 21/01) et la date du 19/05 est trop tardive. La Commission maintient donc la date du 14/04.

U14

D3-C DU 20/04/2024

26926690 PLAISIROIS FO 22 / VILLEPREUX FC 21

Demande de PLAISIROIS d'avancer la rencontre au 06.04.24 car les installations sont prises pour la Gaillette Cup le 20.04.24.

Refus de VILLEPREUX.

La Commission a bien reçu le justificatif de l'évènement donc le match est reporté à une date ultérieure.

D4-C DU 16/03/2024

27240935 INTERFOOT 78 21 / VSCI 21

Demande de VSCI pour réinverser la rencontre car à la date initiale du 02/03 elle avait été inversée puisque leur terrain était impraticable. Au final le terrain d'INTERFOOT s'était avéré également impraticable et à ce jour le terrain de VSCI est à nouveau praticable.

La Commission donne son accord et dit match à jouer à VSCI.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RÉSERVÉE AUX MATCHES DE LIGUE ET NE GÈRE DONC PAS LES PROBLÈMES DE FMI DES MATCHS DU DISTRICT.

LA TABLETTE DOIT ÊTRE À L'HEURE ET À LA DATE DU JOUR ET DISPOSER DE LA DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE.

UNE CONNEXION WIFI N'EST PAS NÉCESSAIRE LE JOUR DU MATCH À CONDITION D'AVOIR RECUPÉRÉ LES DONNÉES DE LA RENCONTRE (ANNEXE 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

DEMANDES DE RAPPORTS

SENIORS

D5-C DU 18/02/2024

27164884 PORT MARLY C.S. 1 / FCFF 2

Pris note du rapport de FONTENAY LE FLEURY.

RAPPEL : La Commission demande à PORT MARLY un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

TIRAGE DES COUPES

EN CAS DE PROBLÈME DE DISPONIBILITÉ DE TERRAIN, LA COMMISSION INVERSERA LES RENCONTRES.

Les 1/2 finales sont en lignes :

COUPE DES YVELINES

1/2 FINALE
SENIORS F À 11
Samedi 30 Mars 2024

COUPE DES YVELINES

1/2 FINALE
U14
Samedi 30 Mars 2024

COUPE DES YVELINES

1/2 FINALE
FUTSAL
Semaine du 25 Mars 2024

COUPE DES YVELINES

1/2 FINALE
SENIORS
Dimanche 31 Mars 2024

COUPE DU COMITÉ

1/2 FINALE
SENIORS
Dimanche 31 Mars 2024

COUPE DES YVELINES

1/2 FINALE
CDM
Dimanche 31 Mars 2024

COUPE DES YVELINES

1/2 FINALE
VETERANS
Dimanche 31 Mars 2024

COUPE DU COMITÉ

1/2 FINALE
VETERANS
Dimanche 31 Mars 2024

COUPE DES YVELINES

1/2 FINALE
U18
Dimanche 31 Mars 2024

COUPE DES YVELINES

1/2 FINALE
U16
Dimanche 31 Mars 2024

COUPE DES YVELINES

1/2 FINALE
CRITERIUM DU LUNDI SOIR
Lundi 8 Avril 2024

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 07/03/2024

Présents :

MM. DRAY Paul (Président de séance), CORNUAULT Jean-Claude, DELESCHAUX Alain, HOUZE Michel, LAUBY Henri-Claude, GUICHETEAU Didier et Mme TECHER Isabelle

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D2B du 03/03/2024

25889898 HOUDANAISE REG. FC 1 / CHANTELOUP LES V.US 1
Réserves de CHANTELOUP LES V. US concernant la participation du joueur **BARROS Gustave 2543180350** de REGION HOUDANAISE susceptible d'être suspendu pour la rencontre en rubrique.

Après vérification le joueur **BARROS Gustave licence 2543180350** de HOUDANAISE REGION 1, a été suspendu 1 match ferme à partir du 19/02/2024 par la Commission de Discipline de 1ère instance lors de sa réunion du 11/02/2024.

Constatant que ce joueur ne figure pas sur la feuille de match en D2B Seniors du 25/02/2024 GARGENVILLE STADE 1 / HOUDANAISE REGION FC 1
Purgeant ainsi sa suspension vis-à-vis de l'équipe de HOUDANAISE REGION 1

En conséquence la Commission dit :

Réserves recevables mais non fondées
Résultat acquis sur le terrain HOUDANAISE REGION FC 1 / CHANTELOUP LES V US 1 2-4

Débit : 43.50€ à CHANTELOUP LES V. US

Motif : droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

D2B du 03/03/2024

25889900 EPONE USBS 1 / GARGENVILLE STADE 1
Réserves de GARGENVILLE STADE concernant la participation du joueur **BOUDJKHI Youssef 2546231700** d'EPONE USBS 1 susceptible d'être suspendu pour la rencontre en rubrique.

Courrier de la messagerie personnelle de M. KHARBOUCH Abdellah éducateur d'EPONE. Remerciements.

Après vérification le joueur **BOUDJKHI Youssef 2546231700** d'EPONE USBS 1, a été suspendu 1 match ferme à partir du

26/02/2024 par la Commission de Discipline de 1ère instance lors de sa réunion du 20/02/2024.

Constatant qu'aucun match n'a eu lieu entre le 26/02/2024 et le 03/03/2024 le joueur était en état de suspension.

En conséquence la Commission dit :
Réserves recevables et fondées
Match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à EPONE USBS 1, pour en attribuer le gain à GARGENVILLE STADE 1 (3 points, 2 buts).

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux, le joueur **BOUDJKHI Youssef 2546231700 d'EPONE USBS est suspendu 1 match ferme à partir du 11/03/2024.**

Débit : 43.50€ à EPONES USBS
Motif : Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende 80 € à EPONE USBS 1
Motif : participation d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

D2B du 03/03/2024
25889897 PECQ US LE 1 / MUREAUX OFC LES 3
Réclamation du **PECQ US** concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : concernant le joueur **TOUNKARA Demba 9603935115 des MUREAUX** ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Amende : 8€ à PECQ US
Motif : manque catégorie (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

La Commission transmet aux MUREAUX OFC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 14/03/2024.

Nota : TECHER Isabelle n'a pas participé à l'ouverture du dossier.

D3B du 03/03/2024
26914404 COIGNIERES FC 1 / MAISONS LAFFITTE FC 1
Réclamation de **MAISONS LAFFITTE FC 1** relative à la participation du joueur **VAZ Cody** licence 2547254320 de **COIGNIERES FC**, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à **COIGNIERES** pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 14/03/2024.

Nota : Paul DRAY n'a pas participé à l'ouverture du dossier.

D5B du 03/03/2024
27164063 ANDRESY FC 2 / ECQUEVILLY EFC 2
Réclamation d'**ANDRESY** concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : concernant les joueurs **ALLOUACHE MILHANE 2546926370 AZEDE AUDRIC 2544634095 MENDY ERIC 2543530895 et EL ASRI EL MAMOUNI SADD 9604264137 d'ECQUEVILLY EFC** ayant pu participer à la dernière rencontre d'une

équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Amende : 8€ à ANDRESY
Motif : manque catégorie (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

La Commission transmet à **ECQUEVILLY EFC** pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 14/03/2024.

VETERANS

D4B du 03/03/2024
25896859 MONTESSON US 32 / MAISONS LAFFITTE FC 32
Réserves de **MAISONS LAFFITTE FC** concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : concernant des joueurs de **MONTESSON US** ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification, aucun joueur inscrit sur la feuille de match n'a participé avec l'équipe supérieure en D2 A le 11/02/2024.

En conséquence, la Commission dit :
Réserves recevables mais non fondées
Résultat acquis sur le terrain **MONTESSON US 32 / MAISONS LAFFITTE FC 32 4-0**

Débit : 43.50€ à MAISONS LAFFITTE FC
Motif : Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

D4B du 03/03/2024
25896859 MONTESSON US 32 / MAISONS LAFFITTE FC 32
Réclamation de **MONTESSON US** relative à la participation du joueur **TORJMAN Mohamed** licence **2543454267 de MAISONS LAFFITTE**, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à **MAISONS LAFFITTE F.C.** pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 14/03/2024.

REPRISE DE DOSSIERS

SENIORS

CY du 25/02/2024
27862675 MAISONS LAFFITTE FC 1 / HARDRICOURT US 2
Réclamation de **MAISONS LAFFITTE FC 1** relative à la participation du joueur **SIDIBE Bilhal** licence **2544570331 de HARDRICOURT US 2**, susceptible d'être suspendu.

Réponse d'**HARDRICOURT US**, remerciements.

Retenant que le joueur **SIDIBE Bilhal** licence **2544570331 de HARDRICOURT US 2**, a été suspendu 1 match ferme à partir du 04/12/2023 par la Commission de Discipline de 1ère instance lors de sa séance du 28/11/2023 pour 2^{ème} récidive d'avertissements

Constatant que le joueur **SIDIBE Bilhal** licence **2544570331 de HARDRICOURT US 2**, ne figure pas sur la feuille de match D1 26910722 du 10/12/2023 **HARDRICOURT US 2 / HOUILLES SO 1**, purgeant ainsi sa suspension vis-à-vis de l'équipe **HARDRICOURT US**

2.
En conséquence la Commission dit :
Réclamation recevable mais non fondée
Résultat acquis sur le terrain **MAISONS LAFFITTE FC 1 / HARDRICOURT US 2 1-2**

Débit : 43.50€ à MAISONS LAFFITTE FC
Motif : droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Nota : HC LAUBY n'a pas participé au débat, ni à la délibération

VETERANS

CC du 25/02/2024
27862611 BOUGIVAL FOOT 32 / CROISSY US 32
Réclamation de **BOUGIVAL FOOT 32** concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : concernant le joueur **GIERENS Cédric de CROISSY US 32** ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Réponse de **CROISSY US**, remerciements.

Constatant que le joueur **GIERENS Cédric** licence **23880229448 de CROISSY US 32** n'a pas participé à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure **CROISSY US 31**, qui ne jouait pas ce jour, en **D3B du 04/02/2024** contre **VERSAILLES 78 FC 31**.

En conséquence la Commission dit :
Réclamation recevable mais non fondée

Débit : 43.50€ à BOUGIVAL FOOT
Motif : droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

TOURNOIS

TRIEL AC :
Catégorie : U13
Date : 23 juin 2024
Homologué

JUZIERS FC :
U 9 : le 30 mars 2024 seulement en configuration plateau
U 16 : le 30 mars 2024
U 11 : le 31 mars 2024
U 13 : le 31 mars 2024
Homologués

COURRIER

U 16 D4C du 04/02/2024
27238717 LOUVECIENNES AS 21 / LE PECQ US 21
Courrier de **LOUVECIENNES** expliquant l'erreur commise lors de la saisie de la licence dématérialisée du joueur **EKKATKHAHE YENGJEH Jaden**
Voir YF n° 1792 du 05/03/2024.
Remerciements.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 11 mars 2024

Présents : MM. PEDRO GOMES, BOKOBZA, PATRIGEON, LOUVEL, INACIO, PILLEMONT, VIMONT (Président)

Excusés : COLOMBO, HOUANT J, HOUANT P, GABIER, MME JONNAIS

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

PLATEAUX U7 & U9 PLATEAUX U7

Les prochains plateaux U7 sont consultables en [cliquant ici](#).

La Commission maintient sa décision de ne pas intégrer les clubs retardataires sur les plateaux de la 4ème phase. En effet, l'intégration systématique des clubs retardataires jusqu'à présent a causé de nombreux retards de diffusion des plateaux, et elle ne souhaite pas impacter les clubs ayant régulièrement inscrits leurs équipes.

Elle publie simplement les clubs concernés pour que ces derniers s'organisent entre eux s'ils souhaitent planifier des plateaux entre eux.

TESSANCOURT AFC du 23/03/24

Le club nous informe ne pouvoir accueillir 12 équipes pour des raisons de vestiaires.

Accord de CONFLANS RACING pour accueillir. La Commission dit plateau à jouer à CONFLANS RACING.

PLATEAUX U9

Les prochains plateaux U9 sont consultables en [cliquant ici](#).

Pour rappel, le 30 mars est une date de plateau, qui coïncide avec le samedi du weekend de Pâques.

92431614 du 16/03 : CELLOIS CS

Erreur de saisie du club de FONTENAY FLEURY sur la plateforme (8 au lieu de 4 équipes). Il ne pourra donc participer à ce plateau.

La Commission prend note.

PARIS SAINT GERMAIN FC

Demande du club pour varier ses adversaires sur les prochains plateaux.

La Commission prend note, mais du fait de votre nombre d'équipes (2), les possibilités dans vos groupes d'équipes et secteur géographique est réduite. Elle prend note malgré tout pour essayer de varier vos adversaires.

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Les plateaux Espoirs sont consultables sur le site internet ou dans vos Footclubs à la rubrique FAL. Lien vers le site internet : [Cliquez ici](#).

Rappel : le suivi des plateaux espoirs (feuilles plateaux & fiche équipe) s'effectue sur FAL.

FONTENAY FLEURY FC du 02/03/24

La Commission prend connaissance de l'observation du club sur le déroulement du plateau et notamment le départ du club de VOISINS FC.

La Commission. Demande des explications à VOISINS FC pour le lundi 18 mars 12h00 au plus tard

CRITERIUMS U10-U11 U10/U11 ESPOIRS

HOUDANAISE REGION FC

Demande du club pour que son équipe U10 Espoir bascule en poule Promotion (au lieu de poule Espoir), pour des raisons de niveaux. Il doit sa place en Poule Espoir grâce à l'épreuve technique mais il craint que le niveau soit trop élevée pour son équipe.

La Commission salue l'initiative et accorde cette demande. Par conséquent, c'est l'équipe du PECQ US qui bascule en poule Espoir.

VERNEUIL ENT. du 16/03/24

Match N° 28054094 U11 Espoirs contre Carrières sur Seine

Match N° 28054320 U 10 Espoirs contre Houilles AC

Demande du club de VERNEUIL pour reporter ces rencontres en raison de l'organisation d'un match avec le Variétés Club de France à cette date (justificatif fourni).

La Commission prend note, propose d'inverser les lieux de rencontres dans le cas où les clubs de Carrières et Houilles ne puissent recevoir, reporte ces rencontres au 20 avril 2024.

CRITERIUMS U12-U13 U12/U13 ESPOIRS

U13 Poule Promotion du 23/03/24

28053842 : PECQ US 1 / ELANCOURT OSC 1

Demande du club d'ELANCOURT datant de début janvier, pour que le 23 mars, sa rencontre soit reportée, car son éducateur est en certification.

La Commission, compte tenu que le club a largement anticipé sa demande autorise l'équipe à jouer en l'absence de l'éducateurs le cas échéant la rencontre est à jouer le 20 avril 2024.

U12/U13 ESPOIRS

408 du 09/03/24 : VELIZY ASC

Le club de VERNEUIL nous informe avoir été appelé à 13h50 pour un début de plateau à 14h00 à VELIZY. Ils ne sont arrivés qu'à 15h15 et ont joué 2 rencontres, mais pas celle contre le MESNIL ST DENIS.

La Commission, après vérifications, n'a pas reçu de demande de modification d'horaire du plateau pour le faire débiter à 14h00. Celui-ci aurait donc du débiter à 16h00.

Un seul match (MESNIL ST DENIS / VERNEUIL) n'a pu se jouer et le club de VERNEUIL n'a pu réaliser l'épreuve de jonglerie.

Par conséquent, la Commission décide, match MESNIL ST DENIS AS / VERNEUIL ENT à jouer le samedi 16 mars à 16h00 pour 20 minutes à VELIZY ASC, avec arbitrage central par un dirigeant du club de VELIZY ASC. Le club de VERNEUIL devra réaliser l'épreuve de jonglerie en amont de la rencontre.

Par conséquent, les rencontres de Critérium Espoirs suivantes sont reportées au 20 avril :

- ✓ 28053867 : RAMBOUILLET FC 1 / MESNIL ST DENIS AS 1
- ✓ 28053776 : CONFLANS FC 1 / VERNEUIL ENT. 1

432 du 09/03/24 : AUTEUILLOIS/VILLIERS MAHIEU

La Commission prend connaissance de l'observation du club sur le déroulement du plateau et notamment l'arrêt di plateau avant son terme.

La Commission. Demande des rapports explicatifs aux clubs participants :AUBERGENVILLE FC , AUTEUILLOIS/VILLIERS avant le 18 mars 12h00 au plus tard.

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES U7

Amende après 2 rappels au club d'accueil : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 03/02/24

72420303 : ISSOU AS (FC TESSANCOURT, AS FONTENAY ST PERE, AS BUCHELOISE)

72420307 : RACING CLUB CONFLANS (FC PORCHEVILLE, AS GUERVILLE ARNOUVILLE, US CARRIÈRES SUR SEINE 1)

72420308 :AS FOURQUEUX (BOUGIVAL FOOT, ETANG ST NOM ES, AS MESNIL ST DENIS 1)

72420321 : MAGNY FC (VOISINS 1 FC, AFC ST CYR)

72420325 : OFC LES MUREAUX (FC MANTOIS 2, AS ANDRESY)

72420327 : ESC E QUEVILLY (VIVONS FOOT MANTES LA JOLIE, AS VILLIERS LE MAHIEU)

72420329 : US MARLY LE ROI (US LE PECQ, AS CHATOU)

U9 CLASSIQUES

2ème rappel avant amende
Plateaux du 10/02/24

9241003 ST CYR (CLAIREFONTAINE/ ABLIS/ VERSAILLES JUSSIEU / VILLEPREUX)

924 1010 ST ARNOULT (RAMBOUILLET / MAGNY)

924 1022 VILLENES ORGEVAL (VILLIERS LE MAHIEU / MEZIERES)

1er rappel
Plateaux du 02/03/24

CONFLANS RC (HOUILLES AC/ CROISSY)

VALLÉE (MAGNY / VOISINS)

LES MUREAUX (TRIEL / VERNEUIL)

ABLIS (RAMBOUILLET / ST ARNOULT)

TRAPPES (VERSAILLES / JOUY EN JOSAS)

BREVAL (GUERVILLE / ISSOU/ MEZIERES)

AUBERGENVILLE (GARGENVILLE/ VILLENES ORGEVAL)

HOUILLES AC (LE PECQ / MAISONS LAFFITTE)

MAUREPAS (PSG / CERNAY / HOUDAN)
BOIS D'ARCY (BEYNES / CLAYES SOUS BOIS)
HOUILLES SO (ACHERES/ CHATOU)
ST CYR (ST ARNOULT / BAILLY NOISY)

U8-U9 ESPOIRS

1er rappel
Plateaux du 02/03/24

Feuille de plateau manquantes:

CONFLANS FC
VILLENES ORGEVAL FC

Fiches équipes manquantes:

FC MAURECOURT
MESNIL ST DENIS ASL
ESP SARTROUVILLE
LIMAY AML
GUYANCOURT ES
TRAPPES ES
CARRIÈRES GRESILLONS AS
CONFLANS FC
CARRIÈRES SUR SEINE US
ECQUEVILLY EFC
VILLENES ORGEVAL FC
MONTESSONS US

FEUILLES MATCHES MANQUANTES

U10-U11

1er rappel
Rencontres du 02/03/24

27979547 TRAPPES ES 2 - MAISONS-LAFFITTE F.C 1
28023430 LFCM 1 - MANTOIS 78 FC 2
27979660 MANTOIS 78 FC 3 - MAUREPAS AS 2
27979815 BAILLY NOISY SFC 3 - VELIZY ASC 2
28059532 BAILLY NOISY SFC 3 - VELIZY ASC 2 11/03/2024
28059534 VILLENES ORGEVAL 2 - CARRIERES GRESILLONS 3
27980114 MANTOIS 78 FC 4 - MANTES U.S.C. 1
27980159 MANTOIS 78 FC 5 - MANTES U.S.C. 2
27980201 LFCM 2 538192 - ST PERE AS 1
27980256 LFCM 3 538192 - ST PERE AS 2
27980536 FCFF 3 - JUZIERS F.C. 1
27979845 ROSNY S/SEINE C.S.M. 21 - PLAISIROIS F.O. 22
27979906 LFCM 21 - MANTOIS 78 FC 22
27979938 E. S. GUYANCOURT F. 22 - CHANTELOUP LES V. US 22
27979965 MANTOIS 78 FC 23 - MAUREPAS AS 22
27980080 ELANCOURT O.S.C. 24 - HOUILLES A.C. 23
27980081 BAILLY NOISY SFC 23 - VELIZY ASC 22
28059568 BAILLY NOISY SFC 23 - VELIZY ASC 22 11/03/2024
28059570 VILLENES ORGEVAL 22 - CARRIERES GRE 23

U12-U13 DTPAL

1er rappel
Rencontres du 02/03/24

27981152 FOURQUEUX A.S. 22 - VERNEUIL S/SEINE US 22
28023314 CHANTELOUP LES V. US 2 - MUREAUX O.F.C. LES 4
27985880 CARRIERES S/SEINE US 3 - ANDRESY F.C. 3
27981633 FCFF 2 - ST CYR AFC 2
27980741 ST CYR AFC 1 - LIMAY ALJ 2
27980743 AUBERGENVILLE F.C 1 - ISSOU AS 1

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du 11 mars 2024

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FILLOFOOT (U6F / U9F)

Les plateaux sont en ligne via le module Foot Animation et Loisir.

FOOT A 5

Les plateaux sont en ligne via le module Foot Animation et Loisir.

FESTIVAL FOOT ET JOUR DE COUPE U13F

Equipes qualifiées en Finale Départementale :

RAMBOUILLET YVELINES FC
VERNEUIL US
MANTOIS 78 FC
TRAPPES ES
POISSY FC
PARIS SAINT GERMAIN FC
VERSAILLES 78 FC
VOISINS FC

Une réunion obligatoire pour les clubs finalistes se tiendra jeudi 21 mars à 19h00 au District.

FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT U15F

POULE B DU 09/03//2024
27994939 Voisins FC 2

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Rencontres de 02/03/2024
1er rappel

CRITERIUM SENIORS F A 8

POULE A
27994604 Voisins FC - Vallée 78 FC

U15 F A 8

POULE A
27994885

Limay ALJ 2 - Versailles 78 FC

POULE B
27994934
27994936

Elancourt OSC - Limay ALJ 1
Marly le Roi US 2 - Verneuil s/Seine US

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Commission restreinte du 11/03/2024

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FUTSAL JEUNES

COUPE DES YVELINES

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre. Par ailleurs, les protèges tibias sont obligatoires et seul le gardien peut porter un collant.

Les clubs ayant 2 équipes :

- 1) prévoir des maillots de couleurs différentes.
- 2) les joueurs ne peuvent pas changer d'équipe en cours de plateau

FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

RESULTATS I/2 FINALE

U16

Dimanche 10 Mars
Les Clayes Sous Bois

Qualifiés : LIMAY ALJ 1, MONTIGNY Le Bx AS

PLATEAU QUALIFICATION

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

U14

Samedi 16 Mars 2024

PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN
Gymnase Phélypeaux
Rue Louis Phélypeaux
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00
Pas de buvette et pas de restauration sur place

POULE A

ELANCOURT OSC 1
ST GERMAIN FC 2
FONTENAY FC 1
MONTIGNY Le Bx AS 2
AUBERGENVILLE FC

POULE B

ELANCOURT OSC 2
ST GERMAIN FC 1
FONTENAY FC 2
MONTIGNY Le Bx AS 1
CARRIERE US

Dimanche 17 Mars 2024

PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN

Gymnase Phélypeaux
Rue Louis Phélypeaux
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00
Pas de buvette et pas de restauration sur place

POULE A

LIMAY ALJ 1
GUYANCOURT ES 2
MAGNY 78 FC 1
VIROFLAY USM 2
VERNEUIL US 1

POULE B

LIMAY ALJ 2
GUYANCOURT ES 1
MAGNY 78 FC 2
VIROFLAY USM 1
VERNEUIL US 2

PLATEAU I/2 FINALE

U14

Dimanche 7 Avril 2024

U13

Dimanche 14 Avril 2024

U12

Dimanche 21 Avril 2024

FINALES

Toutes catégories

Dimanche 19 Mai 2024

CRITERIUM À 8 FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

U16

03/03/2024
27994443 FCFF 22 / INTERFOOT 78 21

U14

02/03/2024
27994415 BREVAL LONGNES FC 22 / MONTFORT USY 22

1ER FORFAIT AVISÉ

U16

03/03/2024
27994446 GUERVILLE ARNOUVILLE 22

10/03/2024
27994448 CROISSY US 22

U14

09/03/2024
27994418 MONTFORT USY 22

NOUVELLES PRATIQUES Attestation Formation

Afin de valider les Attestations de Formation une journée est prévue:

Foot en Marchant le 16/03/2024 à Condé sur Vesgre

Foot en Marchant

La commission organise des matinées (9h30-12h00) découvertes, ouvertes à toutes et tous sans inscription préalable:

24 Mars Condé sur Vesgre
Pour l'ensemble de ces événements vous pouvez contacter:
Thierry Morisset Tél 06 17 65 21 31
Didier Llorens Tél 06 63 96 01 97

COMMISSION D'APPEL DEPARTEMENTALE CONFIGURATION REGLEMENTAIRE

Réunion du jeudi 7 mars 2024

Présents :

M. Guy BEAUBIAT : Président
M. Pierre GUILLEBAUX (BCD) : Vice-président
Mmes Ilhame ATILLAH, Josiane JOURDAN (CD), Isabelle TECHER
MM. Alain ARCIZET, Gérard DACHEUX (Éducateur), Pierre DE BIANCHI, Gaël DELOIRIE (CDA), Jean-Marc LIBBERECHT, Didier MOLLER, Ali SAHALI (Éducateur CD),

Les décisions de la Commission d'Appel en configuration réglementaire sont, sauf lorsqu'elles sont rendues en dernier ressort, susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

CRITÉRIUM ESPOIRS U13

LIMAY ALJ

Appel de LIMAY ALJ d'une décision de la Commission du Football d'Animation en date du 26 février 2024 ayant décidé : devant l'absence de réponse de la part du club, la Commission n'a pas d'autre choix que de prendre les décisions suivantes :

Sortie du club sur le Critérium Espoirs U13 de l'équipe LIMAY ALJ pour répétition d'absences d'éducateurs, comme le prévoit le règlement de la compétition. Cette équipe est donc rebasculée en Critérium Départemental à compter du 16 mars.
Concernant la gestion du club sur le Football Animation, la Commission surveillera de près le suivi administratif du club et fera un point avec celui-ci à la fin de la saison en vue de la saison prochaine.

La Commission,
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme
Statuant en appel constate que la procédure est respectée.
Les personnes non membres n'ayant pris part, ni à la délibération, ni à la décision.
Il est rappelé qu'il résulte de l'Article 31-f des RS du DYF que : pour tous les appels concernant les Compétitions de Football d'Animation, toutes les Coupes des Yvelines et Coupes complémentaires, la Commission d'Appel juge en appel et dernier ressort.

PERSONNE CONVOQUÉE ABSENTE EXCUSÉE.

LIMAY ALJ :

M. MASSAMPU Kama Francis : Président

Considérant qu'il résulte de l'Article 4 du REGLEMENT du CRITERIUM ESPOIRS U 12 & U 13

à 8 que :

OBLIGATION POUR UN CLUB ET POUR L'ÉDUCATEUR RÉFÉRENCÉ EN CHARGE D'UNE ÉQUIPE U12 OU U13 SUR LA SAISON :

« Obligation de justifier toute absence sur une rencontre (et donc sur la F.M.I.).

L'absence d'éducateur suffisamment diplômé notifiée sur la feuille de match est préjudiciable pour l'équipe et pour le club concerné dans le cas où ces absences sont constatées à plusieurs reprises.

A partir de 3 absences non excusées d'éducateur, la Commission peut décider la sortie dudit club du Critérium Espoirs pour le reverser sur le dispositif Critérium Départemental par année d'âge à la fin de chaque phase. La Commission peut annuler une notification d'absence une fois par phase et par équipe si le motif de l'absence spécifié sur la feuille de match est jugé recevable».

Considérant que la Commission du Football d'Animation a relevé pour l'équipe de LIMAY trois (voire quatre) infractions non excusées pour les absences d'éducateurs suffisamment diplômés depuis le début de la saison :

- ✓ 1^{ère} absence : 23 septembre : Plateau : LIMAY n'a pas rempli de fiche équipe. Demande d'explication au club sans réponse (YF 1722)
- ✓ 2^{ème} absence : 09/12 : FMI : Personne sur la FMI
- ✓ 3^{ème} absence : 16/12 : FMI : Personne sur la FMI, demande d'explications au club, sans réponse
- ✓ La Commission a donc confirmé l'amende et l'infraction (journal YF 1783)
- ✓ Le 27/01 : Pas de FMI possible à VILLENES de la responsabilité de LIMAY, toujours pas de nom, donc infraction éducateur (4^{ème}).

Après l'audition du Président du club le 05/02, suite à de nombreux dysfonctionnements en Football d'Animation, il était convenu que le club devait revenir vers la Commission pour présenter des adaptations.....Toujours aucune réponse.

La Commission a de nouveau fait une relance, dans le journal YF 1788, mise à jour par un envoi de courriel le 16/02 pour demander une réponse pour le 26/02.

Envoi de LIMAY ALJ d'un courriel le 17/02 pour dire qu'une réponse serait apportée le 23/02 après l'AG du club le 21/02.

Constatant que le 26/02 le club ne s'était toujours pas manifesté, la Commission a pris la décision de sortir les équipes conformément au Règlement de la compétition. (Voir PV journal YF 1791)

A noter que le club de LIMAY ALJ a envoyé le 27/02 un courriel pour s'expliquer mais la décision était déjà prise et publiée.

Considérant que les clubs engageant leurs équipes dans les compétitions sont tenus d'en accepter les règlements.

Considérant que ces règlements, par leur application, permettent une équité entre les participants.

Considérant que déroger aux règlements n'est possible que si ces dérogations sont explicitement prévues.

Considérant que la Commission du Football d'Animation a montré patience et compréhension dans ce dossier.

Considérant qu'il est de la seule responsabilité du club de LIMAY ALJ, l'éviction de ses équipes du Critérium Espoir en ne se conformant pas aux obligations de celui-ci.

Par ces motifs :

La Commission jugeant en appel et dernier ressort confirme la décision de la Commission de Football d'Animation.

Débit : 64€ à LIMAY ALJ

MOTIF : Droits de procédure appel (Dispositions financières, à l'annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

COMITE DE DIRECTION DU MERCREDI 28 FEVRIER 2024

Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents : Mmes Valérie TARDIVEL, Sandrine SANCHEZ, Dorette ELANGUE ETEME, Josiane JOURDAN, MM. Pierre GUILLEBAUX, Thierry MOURAUX, Florent BAUDOIN, Jean-Eric INACIO, Jean-Pierre LEDUC, Rodrigo LOPES ROCHA, Ali SAHALI

Excusés : MM. Jean-François DUPONT, Laurent HOUIN, Brice PARINET (par ailleurs, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage), Victor SIMON, Dr Pascal MAILLE
M. David REMISSE, Conseiller Technique
Départemental

Assistent : M. William MARISSAL, Directeur
M. Jean-Pierre PLANQUE, représentant le Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage

La séance est ouverte à 18 h 30

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 10/1/2024

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 10/1/2024 a été transmis, le 22/1, aux membres du Comité de Direction, aux fins d'observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1786, du 23/1/2024.

Il est adopté à l'unanimité.

2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des événements suivants :

- ✓ le 13/1, au siège du District : **Réunion des Délégués**
- ✓ les 12, 13 et 14/1, à CLAIREFONTAINE : **Stage de la Filière Arbitrage Régional, en partenariat avec les Districts des Hauts-de-Seine et du Val de Marne**
- ✓ le 17/1, au siège du District : **Cérémonie de remise des écussons des nouveaux Arbitres**
- ✓ le 18/1, en visio : **Réunion de coordination sur la gestion administrative des dossiers de candidature à la formation à l'arbitrage**

- ✓ **Formations organisées par Profession Sport et Vie Associative 78 :**
- ✓ - le 19/1, à TRAPPES, sur le thème : **Bien se protéger avec la responsabilité civile** => Sécuriser son mandat de dirigeant via le contrat d'assurance
- ✓ - le 19/1, à TRAPPES, sur le thème : **Le B.A-BA de la gestion de votre association**
- ✓ - le 25/1, en visio, sur le thème : **Assemblée Générale : Avez-vous pensé à tout ?** => Pour vous assurer que les 3 étapes (avant/pendant/après) ont bien été accomplies
- ✓ - le 8/2, en visio, sur le thème : **Réseaux sociaux : mode d'emploi !** => Pour améliorer votre communication grâce au digital
- ✓ - le 27/2, à VERSAILLES, sur le thème : **La comptabilité associative : tout ce que vous devez savoir !!!** => Connaître les points essentiels de la comptabilité associative
- ✓ le 25/1, au siège du District : **Tirage au sort des Coupes des Yvelines**
- ✓ le 27/1, au siège du Comité des Yvelines de Tennis, à FEUCHEROLLES : **Rassemblement des membres du Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines, pour échanger sur l'existant et les attentes du sport : Un moment privilégié pour déterminer les moyens de se faire connaître et reconnaître du public et des institutionnels**
- ✓ le 29/1 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue** (cf. ci-après point N° 4)
- ✓ le 1^{er}/2 : **Saisine de la Ligue par l'U.S. MAULOISE tendant à instituer la possibilité de création d'ententes Seniors dans toutes les Divisions des Championnats de District**
- ✓ La décision de la Ligue est attendue, étant noté que le Président Jean-Pierre MEURILLON a évoqué la question lors de la réunion Président de Ligue / Présidents de District du 21/2/2024.
- ✓ le 3/2, à HORLON (Aisne) : **Réunion du secteur 2 de l'Association Nationale des Présidents de District de Football (A.N.P.D.F.)**
- ✓ le 3/2, au siège du District : **Formation de Secrétaire de club** - Vous êtes secrétaire depuis peu. Vous souhaitez en savoir plus sur cette fonction et connaître toutes les possibilités offertes par Footclubs pour accomplir votre tâche ?
- ✓ le 5/2, au siège du District de Seine-et-Marne, à MONTRY : **Réunion des Présidents de District Franciliens**
- ✓ du 5 au 9/2, au Camp des Loges, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : **Phase finale du Championnat de France « Lycées Fille Excellence », organisée par l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.)**
- ✓ le 21/2 : **Réunion Président de Ligue / Présidents de District, élargie au Bureau de la Ligue**

3 / LES CLUBS YVELINOIS DANS LES COUPES NATIONALES

Le Comité évoque le parcours des clubs Yvelinois dans les Coupes Nationales.

Coupe Gambardella-Crédit Agricole

16^{ème} de Finale :

Le F.C. MANTOIS 78 et le F.C. VERSAILLES 78 se sont qualifiés pour les 8^{èmes} de Finale de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole en éliminant, le 4/2, respectivement, le HAVRE A.C. (CN U 19) et l'U.S. IVRY (R2 U 18).

C'étaient les 2 seules équipes Franciliennes qualifiées pour les 8^{ème} de Finale sont des équipes Yvelinoises et c'était, pour chacun de ces clubs, leur 1^{ère} participation à un 8^{ème} de Finale de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole.

8^{èmes} de Finale :

Le 25/2, le F.C. MANTOIS 78 a été éliminé par l'E.S. TROYES A.C. (CN U 19) (2-3) et le F.C. VERSAILLES 78 a été éliminé par le TOULOUSE F.C. (CN U 19) (1-2).

Personne n'oubliera que le F.C. MANTOIS 78 et le F.C. VERSAILLES 78 ont, tout au long de leur parcours dans cette compétition, fait honneur au Football Yvelinois.

Souhaitons maintenant au F.C. MANTOIS 78 et au F.C. VERSAILLES 78 de se consacrer efficacement au Championnat Régional 1 U 18, pour se donner toutes les chances d'accéder, en fin de saison, en Championnat National U 19, ce qui viendrait couronner une saison déjà historique.

Coupe Nationale Futsal

16^{èmes} de Finale :

Au titre des 16^{èmes} de Finale, **LA CUATRO FUTSAL**, seul club Yvelinois encore en lice (R 3 Ligue), s'est qualifiée pour les 8^{èmes} de Finale en éliminant, le 17/2, le LOUDEAC HERMINE FUTSAL CLUB (R 1 Ligue de Bretagne).

LA CUATRO FUTSAL demeure le **Petit Poucet de la Coupe Nationale Futsal**.

8^{èmes} de Finale :

A la suite du tirage au sort des 8^{èmes} de Finale, qui a eu lieu le 21/2, **LA CUATRO FUTSAL** recevra, le 9/3, à HOUILLES, le KREMLIN BICETRE FUTSAL, qui évolue en Championnat National Futsal (Division 1).

4 / LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE DU 29/1/2024

Comme il en a pris l'engagement, le Président Jean-Pierre MEURILLON évoque les sujets abordés lors de la dernière réunion du Comité de Direction de la Ligue.

Il indique n'avoir pu, du fait des difficultés de circulation liées aux manifestations, participer à la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 29/1.

Il n'a donc pas pu voter contre l'adoption du procès-verbal de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 4/12/2023, du fait que celui-ci ne fait pas état de son vote contre l'adoption des procès-verbaux des réunions du Comité de Direction des 2 et 16/10/2023, ni des raisons de ce vote contre.

Par ailleurs, il s'était inquiété auprès du Président de la Ligue, lors de la réunion du Comité de Direction du 4/12/2023, de savoir quelle était **l'action de la Ligue en matière de Féminisation du Football** et quelles étaient, à ce sujet, les propositions de la Commission Régionale de Féminisation.

Quelques informations ont été données à ce sujet le 29/1. Retenons que lors de la prochaine réunion du Comité de Direction, le 25/3, il sera procédé à la **désignation du Collège des Actrices du Football**.

Enfin, le Comité a abordé la question de l'application de **l'article 5.3 du Règlement du Championnat Régional U 15 à l'issue de la saison 2023 / 2024** (cf. à ce sujet le point N° 13 ci-après).

5 / LES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2023 / 2024

Le Comité procède aux nominations suivantes :

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Mme Monique ELISABETH
Mme Laëtitia GRIVOT

COMMISSION LAÏCITE

M. Brice PARINET
M. Victor SIMON
M. Thierry MORISSET, Président de l'Amicale des Educateurs de Football des Yvelines (A.E.F. 78)
un Educateur restant à désigner

DELEGUES

M. Luis GOMES PEDRO
M. Benoit GRELLIER

6 / LES REUNIONS DE SECTEUR

La réunion du secteur 5 devrait se tenir le jeudi 7/3, à FONTENAY-LE-FLEURY, mais il semble que peu de clubs de ce secteur se sont inscrits, ce qui va peut-être conduire à choisir une autre date.

7 / LA TECHNIQUE

En l'absence de M. David REMISSE, Conseiller Technique Départemental, il est donné connaissance aux membres du Comité de Direction du contenu du rapport d'activité qu'il a établi.

I - FORMATIONS

Formations Professionnelles :

B.M.F. : Semaine 3, du 22 au 26/1, à Morfondé

B.E.F. : Semaine 2, du 29/1 au 2/2, à Morfondé

Formations Bénévoles :

Journée complémentaire => D.F. Coach Jeunes, le 27/2, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :

14 stagiaires présents sur 14 Inscrits - 12 clubs représentés, dont 3 hors Yvelines

C.F.I. :

C.F.I. U 14-U 19 : le 19/1, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :

14 stagiaires présents sur 16 inscrits - 12 clubs représentés

C.F.I. U 10-U 13 : le 23/1, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :

15 stagiaires présents sur 16 inscrits – 8 clubs représentés

C.F.I. U 14-U 19 : le 13/2, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :

14 stagiaires présents sur 16 inscrits - 12 clubs représentés

C.F.I. U 10-U 13 mineur : le 15/2, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :

16 stagiaires présents sur 16 inscrits - 12 clubs représentés

C.F.I. U 6-U 9 mineur : le 22/2, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :

14 stagiaires présents sur 14 inscrits - 8 clubs représentés

Certification :

C.F.F. 1, 2 & 3 : le 24/2, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

19 stagiaires présents sur 20 inscrits, dont 2 hors Yvelines - 16 admis - 17 clubs représentés

Prochaines formations :

. Journée complémentaire =>D.F. Coach Seniors, le 14/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

. Attestation Fédérale Fit Foot :

Initialement prévue le 2/3, elle a dû être décalée au 25/5 (lieu restant à définir)

. C.F.I. U6-U9 : le 5/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

. C.F.I. Seniors : le 7/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

. Attestation Fédérale Foot en marchant : le 16/3, à CONDE-SUR-VEGRE

. C.F.I. U14-U19 : le 19/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

. C.F.I. U10-U13 : les 22/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

II - PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)

Détection U 12 G :

Centre de perfectionnement le 28/2, à CROISSY

Détection U 13 G :

Centre de perfectionnement le 28/1, à L'ETANG LA VILLE
41 joueurs présents, 15 clubs représentés, 3 joueurs du 78 sont retenus pour la Finale régionale

Détection U 14 G :

Finale départementale le 31/1, à BUC
Stage et match de préparation le 15/2, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Interdistricts le 21/2, à Morfondé :
1 nul (0-0) contre District 75, 1 défaite (2-0) contre District 92, 1 victoire (4-1) contre District 93

Détection U 14 F :

Détection phase 1 les 14 et 24/1, à TRAPPES et à BUC
Finale départementale le 4/2, à L'ETANG LA VILLE
Stage et match de préparation le 12/2, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Interdistricts le 16/2, à Morfondé :
1 nul (0-0) contre District 94, 1 défaite (2-0) contre District 75, 1 victoire (3-0) contre District 92

Détection U 16 G :

Match de préparation le 7/2, à MEUDON
Interdistricts le 14/2, à Morfondé :
1 nul (0-0) contre District 75, 1 défaite (2-0) contre District 92, 1 victoire (4-1) contre District 93

Détection Futsal G :

Détection U 15 / U 18 phase 1, le 6/1, aux MUREAUX
Interdistricts U 15 le 17/1, à PARIS (Halle Carpentier)

Actions de détections à venir :

Détection U 12 F :

Détection phase 1 le 24/3, aux CLAYES-SOUS-BOIS

Détection U 12 G :

Centre de perfectionnement le 27/3, à FONTENAY-LE-FLEURY

Détection U 13 F :

Finale départementale le 13/3, à MAGNY-LES-HAMEAUX

Détection Gardiens de but U 13 G :

Centre de perfectionnement le 10/3, à TRAPPES

Détection Gardiennes de but U 13 F :

Centre de perfectionnement le 10/3, à TRAPPES

Détection Gardiens de but U 14 G :

Centre de perfectionnement le 10/3, à TRAPPES

Détection Gardiennes de but U 14 F :

Centre de perfectionnement le 10/3, à TRAPPES

8 / L'ARBITRAGE

En l'absence de M. Brice PARINET, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage (C.D.A.), M. Jean-Pierre PLANQUE, secrétaire de ladite Commission, fait le point quant à l'activité de la C.D.A..

Les Formations Initiales en Arbitrage

La 3^{ème} session de Formation Initiale en Arbitrage s'est déroulée les 28/1 et 3, 4 et 11/2.

25 candidats-Arbitres ont été reçus.

Par ailleurs, compte tenu de la date butoir du Statut de l'Arbitrage, du faible nombre d'inscrits et de la stabilité des effectifs d'Arbitres, la C.D.A a décidé d'annuler la Formation qu'elle souhaitait organiser au mois de mars 2024.

La prochaine **Formation Initiale à l'Arbitrage** aura donc lieu au mois d'août 2024.

Les effectifs des Arbitres

Au 28/2/2024, le District des Yvelines compte **352 Arbitres**.

En comparaison avec l'effectif de la saison passée à la même date (341), l'augmentation du nombre d'Arbitres est de **3,23%**.

La C.D.A. se félicite d'augmenter de manière continue son effectif d'Arbitres, étant acquis que les licences de la Classe Arbitrage n'étant pas encore saisies, le District devrait approcher **les 380 Arbitres d'ici la fin de saison**, ce qui constituerait un nouveau record.

A titre de comparaison, la Ligue qui comptait 2 341 Arbitres à la même date la saison dernière et elle en compte 2 416 au 28/2/2024, ce qui représente une augmentation de **3,20%**.

La Fédération, quant à elle, en comptait 22 628 la saison dernière et en compte 23 890 au 28/2/2024, soit une **augmentation de 5,57%**.

Les conditions de couverture des Championnats

Compte tenu du nombre actuel d'Arbitres, la C.D.A. a sollicité l'accord du Comité de Direction en vue de désigner, comme la saison passée, des Arbitres officiels en compétitions de jeunes en-deçà de la 2^e division.

Le Comité de Direction décide, comme la saison passée, de désigner des **Arbitres officiels dans le Championnat U 14, en D 3**, jusqu'à la fin de la saison.

9 / NOMINATION D'ARBITRES

Sur la proposition de la C.D.A., le Comité procède, à l'unanimité, à la nomination, sous réserve de leur réussite à l'examen pratique, des **25 candidats-Arbitres** suivants, admis à l'issue de la 3^{ème} session de Formation Initiale des Arbitres de Football à 11, qui a été organisée les 28/1 et 3, 4 et 11/2 :

ABIDAR Nassima	E.S. TRAPPES
ABIDAR Rachid	E.S. TRAPPES
BAOUA Hadarou	HOUDANAISE REGION F.C.
BASRIR Mohamed	ESP. PARIS 19 (District 75)
BOUHAFSI Ahmed	C.S.M. ROSNY S/SEINE
CERQUEIRA Evann	F.O. PLAISIROIS
COELHO Sandro	VOISINS F.C.
COULIBALY COULIBALY Mamadou	E.S. TRAPPES
ED DYB Abdelmajid	AUBERGENVILLE F.C.
EL FALLAKI Anis	A.S. MONTIGNY LE BX
EL GUIRAA Yassin	E.S. VAUXOISE
GAGNANT Maxime	E.S. VAUXOISE
HURSTEL Corentin	U.S. LE PECQ
KALALA Chadrak	ANDRESY F.C.
KUTBE Naim	U.S. CHANTELOUP-LES-VIGNES
LEROY Ylann	BREVAL LONGNES F.C.
MANSOUR Massinissa	BENFICA D'ACHERES
MARIA Enzo	E.S. TRAPPES
MOTAIS Emma	RAMBOUILLET YVELINES
PANGAULT Alexandre	STADE FRANCAIS
POTEZ Dimitri	S.F.C. BAILLY NOISY
RAFIK Ayoub	U.S. CARRIERES S/SEINE
RUSTER Grégory Gérard	Indépendant
SELLOUM Said Ouamar	U.S. LE PECQ
TAHAR AMAR Wafaa	R.C. SAINT-DENIS (District 93)

Ils seront désignés très rapidement pour passer leur examen pratique et ainsi devenir opérationnels.

10 / LES FINANCES

Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale du District, fait le point sur les **relevés clubs**.

Il est constaté, avec satisfaction, que la situation des clubs qui étaient débiteurs envers le District est maintenant régularisée.

Il apparaît en outre qu'à la suite de la saisine, par le District, du Comité

de Direction de la Ligue, aux fins d'application d'un retrait de points, l'**A.C.S. STERIA**, qui n'évolue qu'en compétitions de Ligue, a **régularisé sa situation financière à l'égard du District**.

Un nouveau relevé va être émis en avril.

11 / LES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LE DISTRICT

Le Comité prend acte des dates et des lieux des diverses manifestations organisées par le District jusqu'à la fin de la saison et les entérine :

. le samedi 6/4, à ST-GERMAIN-EN-LAYE	Finales
Départementales du Festival Foot U 13 et U	
. le samedi 20/4, à VILLEPREUX	13 F
du Foot »	Opération « Faites
. le samedi 27/4, à VERNEUIL S/SEINE	Opération « Toutes
Foot »	Foot »
. le dimanche 19/5, à TRAPPES	Finales des Coupes
des Yvelines Futsal	
. le samedi 1 ^{er} /6, à POISSY	Journée du Football
Féminin	
. le dimanche 9/6, à MONTIGNY-LE-BX	Finales des Coupes
des Yvelines	
. le samedi 15/6, aux ESSARTS-LE-ROI	Assemblée Générale
d'été (Elective)	
. les samedi 22 et dimanche 23/6, à MONTIGNY-LE-BX	Journée Nationale
des Débutants	
. le jeudi 27/6, au siège du District	Soirée des
Champions 2023 / 2024	

12 / LE PROJET DE CHAMPIONNATS DE JEUNES A 11, PAR ANNEE D'ÂGE, AVEC ACCESSIONS GENERATIONNELLES

Il est rappelé que, comme cela avait déjà été indiqué le 10/1 au Comité de Direction, il est clairement apparu, lors de la réunion Président de Ligue / Présidents de District du 9/1, que **la Ligue ne mettrait pas ce projet en œuvre**, dont il a été considéré qu'il ne présentait **« aucun intérêt »**.

Il est également rappelé que la Ligue n'avait même pas, 7 mois après la demande qui en avait été faite, unanimement par les 8 Présidents de District, constitué un groupe de réflexion pour procéder à une réflexion digne de ce nom.

La Ligue se contente de constater que l'augmentation du nombre d'équipes engagées dans le format actuel des Championnats de jeunes démontre que l'offre de pratique actuelle donne pleinement satisfaction.

La réalité est toutefois qu'il est évident que cette augmentation n'est que **la conséquence directe de l'augmentation des effectifs des jeunes licencié(e)s**.

Il avait été indiqué, lors du Comité de Direction du 10/1, qu'une réflexion allait être menée quant à la possibilité, pour le District, de mettre en œuvre ce projet pour ce qui est des Championnats Départementaux inférieurs à la D 1.

Après un large débat, le Comité décide d'organiser très rapidement une **réunion avec les clubs** pour leur présenter à nouveau le projet et leur **proposer d'en saisir l'Assemblée Générale du District le 15/6**, en vue d'une **mise en œuvre dans les Championnats de jeunes à 11 inférieurs à la D 1 à l'issue de la saison 2024 / 2025**.

13 / L'ISSUE DU CHAMPIONNAT REGIONAL U 15 2023 / 2024 ET LE FUTUR CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL U 15

Le Comité de Direction a examiné les questions que pose le Règlement des Championnats Régionaux U 15 tel qu'il résulte des décisions prises par la Ligue.

L'issue du Championnat Régional U 15 2023 / 2024

Pour la saison 2023 / 2024, le Championnat Régional U 15 est composé comme suit :

En Régional 1 :	1 groupe de 10 équipes	10 équipes
En Régional 2 :	10 groupes de 12 équipes	120 équipes
130 équipes au total		

Le Comité de Direction de la Ligue a, le 26/6/2023, modifié le Règlement des Championnats U 15 pour adopter une nouvelle structure de Championnat à compter de la saison 2024 / 2025, avec 2 options :

Option 1 :

En Régional 1 :	2 groupes de 10 équipes : 20 équipes
En D 1 :	Championnats de District : 110 équipes
130 équipes au total	

ou

Option 2 :

En Régional 1 :	1 groupe de 10 équipes : 10 équipes
En Régional 2 :	2 groupes de 10 équipes : 20 équipes
En D 1 :	Championnats de District : 100 équipes
130 équipes au total	

L'article 5.3 du Règlement prévoit qu'« à la fin de la saison 2023 / 2024, après la clôture des engagements pour la saison 2024 / 2025, le **Comité de Direction de la Ligue choisira, en fonction du nombre d'équipes engagées pour la saison 2024 / 2025, l'une de ces 2 options comme étant la nouvelle structure du Championnat Régional U 15 à compter de ladite saison** ».

Il était prévu d'appliquer les dispositions suivantes à la fin de la saison 2023 / 2024 :

Option 1 :

REGIONAL 1

2 relégations en Départemental 1 la saison suivante.

REGIONAL 2

12 accessions en Régional 1 la saison suivante (la 1^{ère} de chacun des 10 groupes de la division + les 2 meilleures 2^{èmes})
Relégation des autres équipes en Départemental 1 la saison suivante.

Option 2 :

REGIONAL 1

4 relégations en Régional 2 la saison suivante.

REGIONAL 2

4 accessions en Régional 1 la saison suivante (les 4 meilleures 1^{ères})
Maintien des 16 autres meilleures équipes en Régional 2 la saison suivante.
Relégation des autres équipes en Départemental 1 la saison suivante.

La situation sportive à l'issue de la saison 2023 / 2024, des équipes évoluant en Championnat Régional U 15 était donc **pour le moins incertaine** puisque liée, pour la saison 2024 / 2025, **non seulement, comme c'est normal, à leur classement sportif à l'issue de la saison 2023 / 2024, mais également au choix à faire, à la fin de la saison, par le Comité de Direction de la Ligue.**

Il est tout à fait anormal qu'avant le début de la saison, les clubs participants ne savaient pas s'il y aurait, à l'issue de la saison :

. 4 ou 12 accessions de Régional 2 en Régional 1

. 2 relégations de Régional 1 en Départemental 1 ou 4 relégations de Régional 1 en Régional 2

et donc 8 ou 6 maintiens en Régional 1 et 0 ou 16 maintiens en Régional 2.

Rappelons en effet que :

- il est de règle qu'une modification apportée aux Règlements d'une Ligue régionale ou d'un District ne peut entrer en vigueur que dans le **respect du principe de non-rétroactivité des décisions réglementaires,**

- en conséquence, une modification réglementaire adoptée par l'Assemblée Générale d'une Ligue régionale ou d'un District (ou par son Comité de Direction), portant sur les règles d'accession et de relégation, **ne peut prendre effet qu'à compter du début de la saison qui suit la date à laquelle cette modification a été rendue opposable aux clubs** par une publication officielle suffisante, c'est-à-dire permettant aux clubs de connaître avant le début de la saison, de façon précise, l'intégralité de la modification adoptée,

- à défaut du respect de ces principes, il existe un réel risque de contentieux.

Un exemple parmi d'autres : c'est ce principe de non-rétroactivité des décisions réglementaires qui, le 30/6/2020, avait conduit la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux à infirmer la décision de la Ligue de Paris-Ile de France relative aux accessions en Championnat Régional 3 Féminin, à l'issue de la saison 2019 / 2020 (cf. PARIS 13 ATLETICO (ex GOBELINS F.C.) c/ Ligue de Paris-Ile de France).

Le moins que l'on puisse dire est que **les conditions d'accession et de relégation en fin de saison étaient imprécises** car il a été institué, au mépris des règles applicables, des **règles alternatives** pouvant aboutir, comme déjà dit, à des situations très différentes :

. 4 ou 12 accessions de Régional 2 en Régional 1

. 2 ou 4 relégations de Régional 1

Lors de la réunion Président de Ligue / Présidents de Districts du 21/2/2024, le Président Jean-Pierre MEURILLON a appelé l'attention du Président de la Ligue sur le **risque réel** de voir, en fin de saison, certains clubs **contester leur non-accession ou leur relégation** au motif que **les règles précises d'accession et de relégation n'ont pas été fixées par la Ligue avant le début de la compétition.**

De façon anticipée, le Comité de Direction de la Ligue a, le 29/1/2024 - **sans même que la question ait été inscrite à l'ordre du jour et sans concertation préalable avec les Présidents de District** - décidé qu'il sera **recours, pour la saison 2024 / 2025, à l'option 2, ce qui entraînera :**

. 4 accessions de Régional 2 en Régional 1 **et non pas 12 accessions**

. 4 relégations de Régional 1 **et non pas 2 relégations**

Auront ainsi réglementairement la possibilité, du fait du **non-respect du principe de non-rétroactivité des décisions réglementaires**, de contester, après la publication des groupes de Championnats Régionaux de la saison 2024 / 2025, **leur non-accession ou leur relégation** à l'issue de la saison 2023 / 2024, car **possédant un intérêt direct et personnel à agir dès lors qu'ils sont ainsi lésés par rapport à l'option 1 :**

. les 6 clubs classés à la 1^{ère} place de 6 groupes de Régional 2, et les 2 meilleurs 2^{èmes}, soit les 8 clubs qui n'accéderont pas en Régional 1.

. les 2 clubs classés aux 7^{ème} et 8^{ème} places en Régional 1, qui ne seront pas maintenus en Régional 1,

Une autre solution était pourtant envisageable, pour **préserver les droits des clubs et éviter tout contentieux et elle a été suggérée le 21/2 par le Président Jean-Pierre MEURILLON :**

Que le Championnat Régional U 15 soit constitué, lors de la saison 2024 / 2025 :

- de 2 groupes de 10 en Régional 1, et non pas d'1 seul,
- de 2 groupes de 10 en Régional 2,

ce qui conduirait, à l'issue de la saison 2023 / 2024, à la situation suivante :

En Régional 1 :
12 accessions de Régional 2 en Régional 1
8 maintiens en Régional 1

En Régional 2 :
2 relégations de Régional 1 en Régional 2
18 maintiens en Régional 2

En Départemental 1 :
90 relégations de Régional 2 en Départemental 1, un retour ultérieur à 1 seul groupe de 10 en Régional 1 restant envisageable dans des conditions à fixer.

Ainsi, **aucun club ne pourrait se prétendre lésé.**

Mais le Président de la Ligue a jugé qu'il n'y avait pas lieu de revenir sur la décision prise le 29/1/2024 par le Comité de Direction de la Ligue.

On peut donc légitimement craindre **plusieurs contentieux à la fin de la saison, lorsque la Ligue aura publié la composition des groupes de Championnats U 15 pour la saison 2024 / 2025.**

Le futur Championnat Départemental U 15

Il va pourtant bien falloir que cette décision soit modifiée au moins sur un autre point.

Elle prévoit en effet, étonnamment, que les équipes reléguées de Régional 2 descendront en « Départemental 1 **avec 8 groupes, soit 1 groupe par District** ».

Le Président Jean-Pierre MEURILLON a alerté la Ligue sur le fait qu'il s'agira, à l'issue de la saison 2023 / 2024, de la relégation en D 1 des Districts, d'un total de **100 équipes**, parmi lesquelles un District va « hériter » de près d'**une vingtaine d'équipes.**

Il va falloir expliquer comment un groupe de D 1 pourra comprendre un tel nombre d'équipes !

14 / L'ADAPTATION DES OBLIGATIONS DES CLUBS EN MATIERE D'EQUIPES DE JEUNES

Les clubs dont l'équipe première Seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation, comme prévu par le Règlement Sportif Général de la Ligue et le Règlement Sportif du District, d'engager et de faire participer jusqu'à leur terme un certain nombre d'équipes de jeunes, en fonction du niveau hiérarchique où évolue leur équipe Seniors du Dimanche après-midi.

Le Comité de Direction de la Ligue a décidé, le 26/6/2023, de modifier le format des Championnats U 15, avec l'instauration de 2 niveaux en Championnat de Ligue et d'1 niveau en Championnats de District à compter de la saison 2024 / 2025 et de faire évoluer la structure du Championnat Régional U 17 pour lequel il est créé une Division supplémentaire (R 3) à compter de la saison 2024 / 2025.

Il serait incohérent qu'une équipe engagée dans un Championnat U 15 ou U 17, régional ou départemental, **ne soit pas reconnue comme telle** lorsqu'il s'agit d'apprécier les conditions dans lesquelles un club remplit ses obligations en matière d'équipes de jeunes.

Il est donc nécessaire que le Comité de Direction de la Ligue **adapte l'article 11.1 de son Règlement Sportif Général**, afin que les clubs qui évoluent en Championnats de Ligue ou en D 1 et qui ont donc l'obligation d'engager 3 équipes de jeunes, puissent s'y conformer en engageant et en faisant participer jusqu'au terme du Championnat, non plus seulement 1 équipe U14, 1 équipe U 16 et 1 équipe U 18 (et le cas échéant, U 20), mais :

- 1 équipe U 14,
- 1 équipe U 15 ou U 16,
- 1 équipe U 17 ou U 18.

La lettre transmise à ce sujet à la Ligue par le District le 16/3/2023 étant restée sans réponse, un rappel avait été adressé à la Ligue le 30/11.

Le Président de la Ligue s'est déclaré, le 9/1/2024, favorable à une adaptation de la réglementation actuelle, et la question a été à nouveau abordée lors de la réunion Président de Ligue / Présidents de District du 21/2/2024.

Il semblerait que la Ligue n'exclut pas d'augmenter les obligations dont il s'agit, ce qui interpelle quand on sait que, paradoxalement, les obligations des clubs de la Ligue de Paris-Ile de France évoluant dans les Championnats Régionaux et en D 1 sont **déjà supérieures** à celles des clubs qui évoluent dans les Championnats Nationaux Seniors masculins.

Dès que la décision aura été prise par la Ligue pour les clubs dont l'équipe première évolue en Championnats de Ligue ou en D 1, le Comité de Direction du District modifiera l'article 11.1 du Règlement Sportif du District.

15 / LE CALENDRIER DU RENOUELEMENT DU COMITE DE DIRECTION

Le Comité entérine le calendrier du renouvellement du Comité de Direction, pour la période 2024 / 2028 :

- le mardi 16/4 : Appel à candidatures, dans le journal numérique + le site internet
- les mardis 23, 30/4, 7 et 14/5 : Rappel dans le journal numérique
- le jeudi 16/5, à minuit : Date limite d'envoi des candidatures, par envoi recommandé avec A.R.
- le jeudi 23/5 : Réunion de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales puis notification au(x) candidat(s) tête(s) de liste de la décision de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales (C.S.O.E.) validant ou pas les candidatures
- le mardi 28/5 : Publication du P.V. de la C.S.O.E. dans le journal numérique. Publication des candidatures et, le cas échéant, du programme des listes candidates
- le mercredi 29/5 : Comité de Direction, pour fixation de l'Ordre du jour de l'Assemblée Générale
- le jeudi 30/5 : Date limite pour le dépôt des questions des clubs
- le vendredi 31/5 : Date limite d'envoi aux clubs de la convocation et des documents de l'Assemblée Générale
- le samedi 15/6 : Assemblée Générale Elective
- le dimanche 30/6 : Date limite de la fin du mandat du Comité de Direction sortant

16 / LES EFFECTIFS DES LICENCIE(E)S

Le District comptait, au 15/2/2024, **46 882 licencié(e)s**, soit **2 119 de plus** qu'au 15/2/2023 (44 763).

La hausse globale atteint donc **4.73 %**.

Presque toutes les catégories du Football Libre masculin sont en hausse, à l'exception des Seniors, des U 20, des U 19 et des U 7.

La hausse est particulièrement importante pour les catégories :

- U 18 (+ 127 licenciés, soit + 15,45 %),
- U 16 (+ 200 licenciés, soit + 14,31 %),
- U 15 (+ 184 licenciés, soit + 10,59 %),

- U 12 (+ 303 licenciés, soit + 12,38 %),
- U 11 (+ 309 licenciés, soit + 11,34 %),
- U 9 (+ 311 licenciés, soit + 12,59 %),
- et U 6 (+ 110 licenciés, soit + 9,90 %).

Le **Football Féminin** est lui aussi en hausse (+ 4,93 %), puisqu'on constate, au 15/2/2024, 3 600 licenciées contre 3 431 au 15/2/2023.

Pour le **Football d'Animation**, le nombre de licencié(e)s est en hausse de 8,13 % (+ 1 730 licencié(e)s).

Le nombre des « **encadrants** » est globalement en hausse (+ 3,57 %) au 15/2/2024 (5 081 contre 4 906 au 15/2/2023) dont + 4,21 % pour les Dirigeant(e)s et + 0,47 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

On notera enfin qu'au 15/2/2024, le District comptait **102,96 %** du nombre total de ses licencié(e)s de la saison précédente.

Au 1^{er}/2/2023, ce pourcentage atteignait 102,84 %.

Le District compte, au 28/2/2024, **47 024 licencié(e)s**.

Pour mémoire, le District comptait :

à la fin de la saison 2022 / 2023, **45 536 licencié(e)s**
à la fin de la saison 2021 / 2022, **43 524 licencié(e)s**
à la fin de la saison 2020 / 2021, **36 859 licencié(e)s**

A noter que voilà 10 ans, à la fin de la saison 2013 / 2014, le District comptait 36 203 licencié(e)s, soit 10 821 de moins qu'aujourd'hui.

La Ligue, de son côté, comptait au 28/2/2024, **322 652 licencié(e)s**, contre 298 979 au 28/2/2023.

La hausse était ainsi de 7,92 % (+ 23 673 licencié(e)s).

Rappelons qu'elle comptait :

à la fin de la saison 2022 / 2023, **304 084 licencié(e)s**
à la fin de la saison 2021 / 2022, **290 015 licencié(e)s**
à la fin de la saison 2020 / 2021, **243 117 licencié(e)s**
[17 / AGENDA](#)

Sont rappelés aux membres du Comité de Direction les **rendez-vous des prochaines semaines** :

Formations organisées par Profession Sport et Vie Associative 78 :

- ✓ - le jeudi 29/2, en visio : Instant Asso sur le thème du « **D.U.E.R.P.** (Document unique d'évaluation des risques professionnels) et **associations employeuses - Ce qu'il faut savoir** »
- ✓ - le jeudi 14/3, en visio : Instant Asso sur le thème : **Comprendre le changement pour mieux l'accompagner dans votre association** => Connaitre les mécanismes du changement c'est éviter 3 écueils : l'insensibilité, l'optimisme béat et la dramatisation ! Nous verrons ce qui se passe lorsque vous annoncez un nouveau projet, une nouvelle organisation ou l'arrivée d'un nouveau bénévole, et comment accompagner et construire collectivement l'avenir
- ✓ - le vendredi 15/3, à TRAPPES, sur le thème : **Les points clés**

pour une gestion associative sécurisée => Connaitre les points importants pour une bonne gestion associative et vivre un mandat serein

- ✓ le mardi 5/3, à MANTES-LA-JOLIE : **Organisation, par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (S.D.J.E.S. 78), d'une session de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles, en partenariat avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (D.D.D.F.E.), la Police nationale, la Gendarmerie nationale, ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78)**
- ✓ le jeudi 7/3, à FONTENAY-LE-FLEURY : **Réunion du secteur 5** (à confirmer)
- ✓ le lundi 11/3, de 18 H à 20 H, au siège du District : **Formation aux « Gestes Qui Sauvent »**, ouverte à tous les Educateurs Yvelinois (sauf ceux dont le diplôme est à finalité professionnelle), à tous les dirigeants encadrant des équipes Yvelinoises, à tous les Arbitres et à tous les Commissaires du District
- ✓ le vendredi 15/3, à VERSAILLES : **Rencontre avec M. Olivier de LA FAIRE, Conseiller Départemental en charge des Sports**
- ✓ le samedi 16/3, à CARRIERES-SOUS-POISSY : **Assemblée Générale du Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78)**
- ✓ Une occasion de vivre une 1^{ère} partie statutaire puis une 2^{ème} partie propice aux échanges. Dans l'esprit de la journée de « Rassemblement du Sport 78 » du 27/1, bien vécue par les Comités sportifs présents, seront évoquées les possibilités d'amélioration de l'existant et les propositions de projets d'après J.O. et seront débattues les possibilités de financements 2024.
- ✓ le lundi 25/3 : **Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le samedi 20/4, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : **Réunion du secteur 2 de l'Association Nationale des Présidents de District de Football (A.N.P.D.F.)**

18 / QUESTIONS DIVERSES

MM. Pierre GUILLEBAUX et Florent BAUDOIN font le point sur la relance du **Challenge de l'Esprit Sportif Jeunes**, tel que le Comité de Direction l'avait décidé lors de sa réunion du 8/11/2023.

Il apparaît qu'à ce jour, trop peu de clubs ont désigné le Référent de chacune de leurs équipes de jeunes à 11 (Dirigeant ou Educateur) en charge de participer aux 2 désignations du podium (à la fin des matches allers, puis à la fin des matches retours), en tenant compte du **comportement et de l'esprit sportif** tels que ressentis **avant le match, pendant le match et après le match**.

Le Comité de Direction demande qu'il soit procédé à une relance auprès des clubs pour que ce Challenge puisse exister, à leur profit.

Il serait en effet dommage que trop peu de Référents soient désignés, ce qui empêcherait la mise en œuvre de ce Challenge

de l'Esprit Sportif Jeunes et ne permettrait pas l'octroi des récompenses accordées dans ce cadre par le District (Bons d'achats pour un montant total de 6 000 €).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 20.

Prochaine réunion du Comité de Direction :

le mercredi 27 mars 2024, à 18 H 30

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 12/03/24

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts
D1					D3A					D4B					D5B				
BAILLY NOISY SFC 1	33	24	30,3	3	ANDRESY F.C. 1	24	22	24,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	9	22	9,0	6	ANDRESY F.C. 2	15	15	22,0	6
CHATOU AS 2	39	24	35,8	3	CARRIERES S/SEINE US 1	24	22	24,0	6	BOUGIVAL FOOT 1	35	22	35,0	3	CONFLANS PORTUGAIS 1	14	16	fft	fft
CHESNAY 78 F.C. LE 1	25	24	22,9	6	CHANTELOUP LES V. US 2	19	21	19,9	6	CARRIERES GRESILLONS 2	30	22	30,0	3	ECQUEVILLY ET.S.C. 2	14	16	19,3	6
CONFLANS F.C. 2	19	24	17,4	6	EPONE USBS 2	17	21	17,8	6	CHATOU AS 3	20	22	20,0	6	GARGENVILLE STADE 2	20	16	27,5	6
HARDRICOURT US 2	30	24	27,5	6	HOUILLES A.C. 3	18	21	18,9	6	CONFLANS F.C. 3	27	21	28,3	6	JUZIERS F.C. 1	8	16	11,0	6
HOUILLES S.O. 1	41	24	37,6	3	MAURECOURT F.C. 1	21	22	21,0	6	ECQUEVILLY ET.S.C. 1	15	22	15,0	6	MAULE/MEZIERES U.S. 3	6	16	8,3	6
MANTOIS 78 FC 3	21	24	19,3	6	ROSNY S/SEINE C.S.M. 1	10	22	10,0	6	HOUILLES S.O. 2	16	22	16,0	6	MAURECOURT F.C. 2	9	16	12,4	6
MARLY LE ROI U.S. 1	36	24	33,0	3	SARTROUVILLE E.S. 2	23	22	23,0	6	MESNIL LE ROI A.S. 1	14	22	14,0	6	TRIEL AC 2	7	16	9,6	6
MAUREPAS AS 1	18	24	16,5	6	VAUXOISE ES 1	15	22	15,0	6	MONTESSON U.S. 2	24	22	24,0	6	VAUXOISE ES 2	5	15	7,3	6
MUREAUX O.F.C. LES 2	19	24	17,4	6	VERNEUIL S/SEINE US 1	10	22	10,0	6	PECQ US LE 2	13	21	13,6	6	VERNEUIL S/SEINE US 2	16	16	fft	fft
POISSY FC 1	33	24	30,3	3	VILLENES ORGEVAL 1	9	21	9,4	6	TRIEL AC 1	22	22	22,0	6	VERNOUILLET FC 1	0	16	0,0	6
RAMBOUILLET YVELINES 1	35	24	32,1	3	VINSKY FC 1	10	22	10,0	6	VILLEPREUX F.C. 1	29	22	29,0	6					
VOISINS FC 1	20	24	18,3	6															
D2A					D3B					D4C					D5C				
AUBERGENVILLE F.C 1	34	22	34,0	3	CELLOIS CS 1	11	23	10,5	6	BOIS D'ARCY A.S. 2	16	20	17,6	6	BAILLY NOISY SFC 3	25	20	27,5	6
BUCHELOISE A.S. 1	30	22	30,0	3	CHESNAY 78 F.C. LE 2	31	24	28,4	6	CHESNAY 78 F.C. LE 3	18	20	19,8	6	CARRIERES S/SEINE US 2	22	19	25,5	6
CARRIERES GRESILLONS 1	26	22	26,0	6	COIGNIERES F.C. 1	21	24	19,3	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	16	20	17,6	6	CELLOIS CS 2	11	19	12,7	6
ELANCOURT O.S.C. 1	29	22	29,0	6	ELANCOURT O.S.C. 2	31	24	28,4	6	CROISSY U.S 1	14	20	15,4	6	CHAMBOURCY ASM 2	20	20	22,0	6
MARLY LE ROI U.S. 2	21	22	21,0	6	FONTENAY LE FLEURY 1	25	24	22,9	6	ELANCOURT O.S.C. 3	1	20	fft	fft	ETANG ST NOM ES 1	21	20	23,1	6
MAULOISE U.S. 1	21	22	21,0	6	JOUY EN JOSAS U.S. 1	7	24	6,4	6	ESSARTS LE ROI AGS 1	22	20	24,2	6	FONTENAY LE FLEURY 2	17	20	18,7	6
MONTESSON U.S. 1	26	22	26,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	25	24	22,9	6	HOUDANAISE REGION FC 2	17	20	18,7	6	FOURQUEUX FOOT OMS 1	9	20	9,9	6
MONTIGNY LE BX AS 1	22	22	22,0	6	MAUREPAS AS 2	22	24	20,2	6	JOUY EN JOSAS U.S. 2	12	20	13,2	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 2	8	20	8,8	6
PLAISIROIS F.O. 1	26	22	26,0	6	PLAISIROIS F.O. 2	20	24	18,3	6	MONTIGNY LE BX AS 2	9	20	9,9	6	MESNIL LE ROI A.S. 2	18	20	19,8	6
ST GERMAIN EN LAYE 1	22	22	22,0	6	POISSY FC 2	17	23	16,3	6	ST ARNOULT FC 78 1	17	20	18,7	6	PORT MARLY C.S. 1	24	20	26,4	6
VALLEE 78 F.C. 1	27	22	27,0	6	RAMBOUILLET YVELINES 2	17	24	15,6	6	VALLEE 78 F.C. 2	19	20	20,9	6	ST GERMAIN EN LAYE 2	16	20	17,6	6
VERSAILLES 78 FC 3	11	22	11,0	6	VELIZY ASC 1	21	24	19,3	6	VELIZY ASC 2	4	20	4,4	6	VIROFLAY U.S.M. 1	15	20	16,5	6
					VOISINS F.C. 2	10	24	9,2	6										
D2B					D4A					D5A					D5D				
BOIS D'ARCY A.S. 1	20	22	20,0	6	ACHERES C.S. 1	22	22	22,0	6	BONNIERES FRENEUSE 1	20	16	27,5	6	BOIS D'ARCY A.S. 3	3	14	4,7	6
CHAMBOURCY ASM 1	20	22	20,0	6	AUBERGENVILLE F.C 2	14	21	14,7	6	FONTENAY ST PERE AS 1	1	16	fft	fft	COIGNIERES F.C. 2	1	14	1,6	6
CHANTELOUP LES V. US 1	24	22	24,0	6	BREVAL LONGNES F.C. 1	21	22	21,0	6	GUITRANCOURT ASF 1	8	16	11,0	6	ESSARTS LE ROI AGS 2	3	14	4,7	6
EPONE USBS 1	34	22	34,0	3	BUCHELOISE A.S. 2	17	22	17,0	6	INTERFOOT 78 1	18	16	24,8	6	GUYANCOURT ES 2	4	15	5,9	6
GARGENVILLE STADE 1	22	22	22,0	6	FEUCHEROLLES USA 1	24	21	25,1	6	LIMAY ALJ 2	10	16	13,8	6	HOUDANAISE REGION FC 3	11	15	16,1	6
GUYANCOURT ES 1	15	22	15,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	10	22	10,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	6	16	8,3	6	MAGNY 78 F.C. 1	0	16	fft	fft
HOUDANAISE REGION FC 1	22	22	22,0	6	INTERFOOT 78 1	11	22	11,0	6	PORCHEVILLE FC 1	18	16	24,8	6	ST CYR AFC 1	10	16	13,8	6
LIMAY ALJ 1	19	22	19,0	6	MAGNANVILLE LIONS 1	54	22	54,0	0	ROSNY S/SEINE C.S.M. 2	8	16	11,0	6	VERSAILLES JUSSIEU 1	9	12	16,5	6
MUREAUX O.F.C. LES 3	16	22	16,0	6	MANTES U.S.C. 1	27	22	27,0	6	VINSKY FC 2	14	16	19,3	6	VOISINS F.C. 3	4	13	6,8	6
NEAUPHLE-PONT. 2	9	22	9,0	6	MEZIERES/MAULE 2	24	22	24,0	6						YVELINES/MONTFORT 1	0	15	0,0	6
PECQ US LE 1	17	22	17,0	6	POISSY FC 3	26	22	26,0	6										
TRAPPES E.S. 2	24	22	24,0	6	VILLENES ORGEVAL 2	14	22	14,0	6										

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement

Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

Total = Nombre de points de pénalité en cours